

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1068**12 juillet 2002****SOMMAIRE**

A.A.T. International S.A., Luxembourg	51236	Finilux S.à r.l., Wiltz	51264
Adamas Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . .	51244	Föry Transports Internationaux, S.à r.l., Frisange	51245
All. Ex S.A., Mamer	51246	Guidance S.A., Windhof	51228
All. Ex S.A., Mamer	51247	Hansa-Nord-Lux Managementgesellschaft A.G., Luxembourg-Kirchberg	51255
Alliance Santé Europe S.A., Luxembourg	51237	Hansa-Nord-Lux Managementgesellschaft A.G., Luxembourg-Kirchberg	51254
Alpha Conseil S.A., Luxembourg	51237	Interbond	51258
Amas Tradeinvest Fund, Sicav, Luxembourg	51246	Intercone S.A., Luxembourg	51228
Arbis S.A., Luxembourg	51242	IntesaBci Holding International S.A., Luxembourg	51240
Ardenia S.A., Luxembourg	51238	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51220
Ardenia Underwriting Management, S.à r.l., Lu- xembourg	51238	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51220
Auris Holding S.A., Luxembourg	51227	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51221
Automotive Sealing Systems Company S.A., Lu- xembourg	51229	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51221
Automotive Sealing Systems S.A., Luxembourg . .	51230	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51221
Baltic Multimedia S.A., Luxembourg	51237	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51221
Bekif S.A., Luxembourg	51226	Iso-Carrelages S.A., Perlé	51221
(La) Birreria, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51222	J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Sen- ningerberg	51227
(La) Birreria, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51224	Ko-Ken Europe S.A., Luxembourg	51226
Carboghise S.A., Luxembourg	51218	Korean Confectionery Finance Co, S.à r.l., Luxem- bourg	51239
Cetra Asset Line International S.A., Luxembourg .	51224	L.B.E. S.A.H., Luxembourg	51243
Clariden Sicav, Luxembourg	51245	Latin American Nautilus S.A., Luxembourg	51231
Co-Line Tools International, S.à r.l., Luxembourg .	51226	Lecta S.A., Luxembourg	51240
Cofidom-Gestman, S.à r.l., Luxembourg	51218	Lux Entreprises S.A., Luxembourg	51261
Compagnie de Réassurance RT S.A., Luxem- bourg	51236	Mayton S.A., Luxembourg	51235
Costa Real Properties S.A., Luxembourg	51218	Mayton S.A., Luxembourg	51235
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A., Lu- xembourg	51242	Mecfin Nederland B.V., Luxembourg	51264
Dalkia S.A., Luxembourg	51236	Mobili I.F.B., S.à r.l., Luxembourg	51225
Edmond Welter & Fils, S.à r.l., Dudelange	51228	Moneyline Telerate (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	51236
Enerlux S.A., Luxembourg	51231	Montana Properties S.A., Munsbach	51243
Enerlux S.A., Luxembourg	51231	Office Services S.A., Luxembourg	51222
Euro-Bond	51258	Outlet Fashion Development S.A., Luxembourg .	51227
European Sealing Technology S.A., Luxembourg . .	51251	Panino Bar, S.à r.l., Luxembourg	51248
EV-Invest S.A., Luxembourg	51256	Paragas S.A., Luxembourg	51235
EV-Invest S.A., Luxembourg	51256	Parc Bellevue, S.à r.l., Luxembourg	51248
Finde S.A., Luxembourg	51234	Parmenide S.A.H., Luxembourg	51239
Finhotel Holding S.A.H., Luxembourg	51249	Piraeus Asset Management Europe S.A., Luxem-	
Finilux S.à r.l., Wiltz	51262		

bourg	51246	Sub Lecta 1 S.A., Luxembourg	51238
Pise S.A., Luxembourg	51241	Sub Lecta 2 S.A., Luxembourg	51241
Planzer Transports, S.à r.l., Frisange	51248	Sutro S.A., Luxembourg	51233
Power Generation and Oil Services S.A., Luxembourg	51244	Sutro S.A., Luxembourg	51233
Power Generation and Oil Services S.A., Luxembourg	51244	Sutro S.A., Luxembourg	51233
Primavera Finance International S.A., Luxembourg	51226	Sutro S.A., Luxembourg	51234
Prodex S.A., Luxembourg	51262	Sutro S.A., Luxembourg	51234
Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg ..	51248	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	51242
Pygmalion, S.à r.l., Luxembourg	51230	Telead-Inter Services, S.à r.l., Luxembourg	51231
Recem S.A., Luxembourg	51242	Telewatch International S.A., Luxembourg	51255
Redic, S.à r.l., Luxembourg	51219	Telewatch International S.A., Luxembourg	51255
Redic, S.à r.l., Luxembourg	51220	Telindus S.A., Strassen	51232
Restaurant La Cellula S.A., Bettembourg	51230	Top Business S.A., Luxembourg	51224
RPM, Reinforced Polymeric Materials S.A., Esch-sur-Alzette	51227	Top Business S.A., Luxembourg	51225
S.C.I. Sijema, Luxembourg	51257	Top Business S.A., Luxembourg	51225
S.L.I.C., S.à r.l., Luxembourg	51229	Trasfin S.A., Luxembourg	51234
Sebas S.A., Luxembourg	51249	Valorinvest, Sicav, Luxembourg	51245
Simis Holding S.A., Luxembourg	51222	Ventaglio International S.A., Luxembourg	51231
Sixty S.A., Luxembourg	51243	Vitruvius, Sicav, Luxembourg	51245
Sky Eye Europe S.A., Luxembourg	51239	Worldace Corporation S.A., Luxembourg	51232
Société Financière d'Essai S.A., Luxembourg	51241	Worldace Corporation S.A., Luxembourg	51232
		XML Europe S.A., Windhof	51229

COFIDOM-GESTMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.667.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol.85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34164/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

COSTA REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.918.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2002 que:

- M. Fernandez Galindez Angel Luis, demeurant 2, rue Mar Rojo, 28760 Tres Cantos à Madrid, a été cooptée au poste d'administrateur en remplacement de M. Patrick Aflalo administrateur démissionnaire.

- M. Fernandez Galindez Angel Luis terminera le mandat de M. Patrick Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34165/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CARBOGHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.774.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(34174/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

REDIC, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 86.048.

In the year two thousand and two, on the eighth of April.
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FDV VENTURE, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 28 March 2002.

I.- The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of REDIC, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 21, 2001, not yet published in the Mémorial and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 86.048.

III.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To amend article 13 of the articles of incorporation so as to allow each Manager of the Company to bind the latter toward third parties by his single signature.

Has requested the undersigned notary to document the following resolution:

The single shareholder decides to amend article 13 of the articles of incorporation so as to allow each Manager of the Company to bind the latter toward third parties by his single signature.

Art. 13. of the articles of incorporation shall forthwith be worded as follows:

Art. 13. Representation of the Company

«The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such power.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six hundred twenty euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FDV VENTURE, une société constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

représentée aux fins du présent acte par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2002.

I.- Ladite procuration restera annexée aux présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, sous le nom de REDIC, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 21 décembre 2001, non encore publié au Mémorial et inscrit au Registre de Commerce à Luxembourg, section B, sous le numéro 88.048.

III.- Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 13 des statuts afin de permettre à tout Gérant de la Société d'engager celle-ci vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

A requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts afin de permettre à tout Gérant de la Société d'engager celle-ci vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

L'article 13 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 13. Représentation de la Société

«La Société sera engagée envers des tiers par la signature individuelle de chaque Gérant ou par la signature individuelle de toute autre personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par les Gérants, mais seulement endéans les limites d'un tel pouvoir.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à six cent vingt euros.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2002, vol. 867, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(33857/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

REDIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 86.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(33858/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

EXTRAIT

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires de la société ISO-CARRELAGES S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2001, ont pris unanimement la décision de maintenir l'activité sociale de la société.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

G. Omes

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01678/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

EXTRAIT

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires de la société ISO-CARRELAGES S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2001, ont pris unanimement la décision de maintenir l'activité sociale de la société.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

G. Omes

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01679/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

—
Madame Audrey Kubick démissionne avec effet immédiat en sa qualité d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 21 juillet 1999.

A. Kubick.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01680/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

—
Madame Corinne Parmentier démissionne avec effet immédiat en sa qualité de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 21 juillet 1999.

C. Parmentier.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01681/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

—
Madame Anne Schmitt démissionne avec effet immédiat en sa qualité d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 21 juillet 1999.

A. Schmitt.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01682/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(01683/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

ISO-CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 26, rue de la Chapelle.

R. C. Diekirch B 4.792.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999 que décharge a été donnée aux administrateurs démissionnaires, Mesdames Audrey Kubick et Anne Schmitt pour leur gestion, ainsi qu'au commissaire aux comptes démissionnaire Madame Corinne Parmentier pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01716/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2002.

OFFICE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.509.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 novembre 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 200.000,- EUR, résultant d'une conversion de 8.000.000,- LUF en 198.314,82 EUR puis d'une augmentation de 1.685,18 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création d'actions nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33983/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.782.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 août 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2001, à 520.000,- EUR, résultant d'une conversion de 1.000.000.000,- ITL en 516.456,90 EUR puis d'une augmentation de 3.543,10 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création d'actions nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33984/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LA BIRRERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 23, Coin avenue de la Gare et rue Bolivar.

L'an deux mille deux, le cinq avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François Olivier, employé privé, demeurant à L-3474 Dudelange, 26, rue Auguste Liesch.
- 2.- Monsieur Eligio Martinelli, gérant de société, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 10, rue Neuve.
- 3.- et Monsieur Ilic Miroslav, ouvrier, demeurant à L-3616 Kayl, 37, rue du Commerce.

Lesquels comparants déclarent être associés et propriétaires, Monsieur François Olivier, prédit, de trente-quatre parts sociales (34), Monsieur Eligio Martinelli, prédit, de trente-trois parts sociales (33) et Monsieur Ilic Miroslav, prédit, de trente-trois parts sociales (33) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée LA BIRRE-RIA, S.à r.l., avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 23, Coin avenue de la Gare et rue Bolivar,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, page 45187 de 2001,

et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 7 mai 2001 publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1066, du 26 novembre 2001.

Cession de parts sociales

Monsieur Eligio Martinelli, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à Monsieur Jean-Marc Pott, indépendant, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 31A, rue de l'Usine, ici présent, ce acceptant, les trente-trois parts sociales (33) sur les trente-trois parts sociales (33) lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

Cette cession a eu lieu moyennant le prix de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros, virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67), qui a été payé comptant, directement ce jour, par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire, prénommé, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire, prénommé, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés représentant plus des trois/quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associés de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) soit en euros douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros, virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 30 mars 2001.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Monsieur François Olivier, prédit, trente-quatre parts sociales	34 parts
2.- Monsieur Ilic Miroslav, prédit, trente-trois parts sociales	33 parts
3.- Monsieur Jean-Marc Pott, prédit, trente-trois parts sociales	33 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Déclaration

Les parties précisent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion du capital social, augmentation du capital social et modification de la valeur nominale des parts sociales.
- 2.- Modification de l'article cinq des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission du gérant technique.
- 4.- Nomination d'un nouveau gérant technique et administratif.
- 5.- Et engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée décide, savoir:

- a) de mettre le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois LUF 500.000,- en euros pour lui donner une valeur en euros de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67),
- b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en euros de cinq euros virgule trente-trois cents (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les associés actuels et il n'y a pas de rompus;

- c) et de donner comme valeur nominale aux cents parts sociales (100) existantes celle de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) par part sociale.

Deuxième résolution

De ce qui précède, de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur François Olivier, prédit, trente-quatre parts sociales	34 parts
2.- Monsieur Ilic Miroslav, prédit, trente-trois parts sociales	33 parts
3.- Monsieur Jean-Marc Pott, prédit, trente-trois parts sociales	33 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée accepte à compter rétroactivement du 31 décembre 2001, la démission de Monsieur Régis Bocquet, cuisinier, demeurant à F-54720 Chenières, 21, rue Neuve, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, savoir:

- a) de nommer, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2002, comme nouveau gérant technique et administratif de la prédite société, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Marc Pott, prédit;
- b) et de confirmer comme gérant administratif de la prédite société, pour une durée indéterminée, Monsieur Ilic Miroslav, prédit.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la société reste valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé le présent acte.

Signé: F. Olivier, E. Martinelli, I. Miroslav, J.-M. Pott, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2002, vol. 876, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2002.

A. Biel.

(33860/203/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LA BIRRERIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 23, Coin avenue de la Gare et rue Bolivar.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33861/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CETRA ASSET LINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.651.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 juin 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2001, à 371.840,29 EUR, résultant d'une conversion de 15.000.000,- LUF en 371.840,29 EUR, représenté par mille cinq cent (1.500) actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33985/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 42.849.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TOP BUSINESS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- la réserve légale	109.391,- LUF
- le report à nouveau du profit	2.476.104,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(33715/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.849.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(33716/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.849.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(33717/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.849.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TOP BUSINESS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:

Prenant en considération les pertes reportés, le résultat net au 31 décembre 1998 est un profit net de LUF 312.170,- LUF qui sera alloué comme suit:

- la réserve légale:	15.609,- LUF
- le report à nouveau du profit:	296.561,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(33718/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**MOBILI I.F.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MOBILI DESIGN, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 30.769.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Associés du 20 juillet 2001 le capital social de la société est fixé à 13.000,- EUR, résultant d'une conversion de LUF 500.000,- en EUR 12.394,68 puis d'une augmentation de EUR 605,32, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création de parts nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33991/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BEKIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.871.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juillet 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 30.986,69 EUR, résultant d'une conversion de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33986/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CO-LINE TOOLS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 52.645.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Associés du 23 mai 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 12.500,- , résultant d'une conversion de LUF 500.000,- en Euro 12.394,68 puis d'une augmentation de Euro 105,32 , libérée par prélèvement sur les réserves et sans création de parts nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33987/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

PRIMAVERA FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.444.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 novembre 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 34.400.000,- EUR, résultant d'une conversion de 66.600.000.000,- ITL en 34.396.029,48 EUR puis d'augmentation de 3.970,52 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves, représenté par soixante-six mille six cents (66.600) actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33988/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

KO-KEN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 12.523.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 novembre 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 200.000,- EUR, résultant d'une conversion de 8.000.000,- LUF en 198.314,82 EUR puis d'une augmentation de 1.685,18 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création d'actions nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33989/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

OUTLET FASHION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.406.

—
A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 novembre 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 520.000,- EUR, résultant d'une conversion de 1.000.000.000,- ITL en 516.456,90 EUR puis d'une augmentation de 3.543,10 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création d'actions nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33990/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

RPM, REINFORCED POLYMERIC MATERIALS, Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 77, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 50.210.

—
A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 24 avril 2002 le siège social a été transféré L-4031 Esch-sur-Alzette, 77, rue Zénon Bernard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33992/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AURIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 69.907.

—
En date du 5 juillet 2001, HLB FISOGEST S.A., demeurant au 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et la société AURIS HOLDING S.A., demeurant 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RC n° B 69.907, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33995/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 56.355.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2002

- MM. James B. Broderick, Jon P. Griffin et Veit O Schuhen sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale de 2003.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34063/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GUIDANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 59.284.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue
au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg le mercredi 12 septembre 2001 à 14.30 heures*

...

5. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Armand Berchem, expert comptable, diplômé HEC Paris, demeurant à L-6940 Niederanven, venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une période de cinq ans.

6. L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale 4.000 actions autorisées dont le 608 actions existantes.

7. L'Assemblée Générale décide de convertir la devise du capital autorisé de francs luxembourgeois en euros.

8. L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit, à concurrence de trente-deux virgule trente-sept (32,37) euros pour le porter de son montant actuel de trois millions quarante mille (3.040.000,-) francs luxembourgeois soit soixante-quinze mille trois cent cinquante-neuf virgule soixante-trois (75.359,63) euros à soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-douze (75.392,-) euros, sans création d'actions nouvelles et sans fixation de valeur nominale, par incorporation d'une partie des bénéfices reportés à due concurrence.

9. L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital autorisé, à concurrence de deux cent douze virgule quatre-vingt-quinze (2122,95) euros pour le porter de son montant actuel de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois soit quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq (495.787,05) euros à quatre cent quatre-vingt-seize mille (496.000,-) euros, sans création d'actions nouvelles et sans fixation de valeur nominale.

10. L'Assemblée Générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-douze (75.392,-) euros, représenté par six cent huit (608) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent quatre-vingt-seize mille (496.000,*) euros qui sera représenté par quatre mille (4.000) actions sans valeur nominale.»

11. L'Assemblée Générale décide l'entrée en vigueur des points 6 à 10 repris ci-dessus dès le 31 décembre de l'année 2001.

...

F. Weyders

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33993/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

INTERCONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 41.408.

—
En date du 5 mars 2002, l'ETUDE HENON CHRISTEL, établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, et la société INTERCONE S.A. établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B n° 41.408 ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33996/720/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 238, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.544.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2002, vol. 323, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l.

Signature

(34004/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

XML EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Hong Kong le vendredi 19 avril 2002 à 11.00 heures

Sont présents:

- Monsieur Chris Yeung, Administrateur
- Monsieur René Heymans, Administrateur
- Madame Catherine Brack, Administrateur

Suite à la composition du Conseil d'Administration décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002, le Conseil d'Administration de la société élit son Président en la personne de Monsieur René Heymans.

Après autorisation préalable de l'Assemblée Générale réunie en session ordinaire le 18 avril 2002, le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité des voix et pour une période de six ans Monsieur René Heymans, ingénieur civil, demeurant à L-8135 Bridel, 26, Bridelsknupp, en tant qu'Administrateur-Délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Conseil d'Administration

C. Brack / R. Heymans / C. Yeung

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33994/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

S.L.I.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 83.121.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

(33998/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.982.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue le 21 mars 2002 à 10.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 mars 2002, que les actionnaires de la société ont décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Denis Mulhall, Investment Manager, demeurant à Fitzgeorge House Fitzgeorge Street, Surrey, Royaume Uni, et de Monsieur Donald McKenzie, portofolio manager, demeurant à Shalden Lodge Shalden Nr Alton Hampshire GU34 4DU, Royaume Uni, de leur mandat d'administrateurs de la société;

- de nommer comme administrateurs de la société, avec effet immédiat, Monsieur Olivier Roux, Joint Chief Executive Officer, demeurant à 30 Lansdowne Road, W11 3LL Londres, Angleterre, Monsieur Gerd Siekmann, président, demeurant à Guggiweg 7f, Zug CH-6300, Suisse, Monsieur David Wardell, Group Treasurer, demeurant à 3 Manor Park Drive Westoning Bedfordshire, MK45 5LS Bedford, Angleterre, en remplacement de Messieurs Denis Mulhall et Donald McKenzie;

- de fixer la durée du mandat d'administrateurs de la société de Messieurs Olivier Roux, Gerd Siekmann et David Wardell à six ans, leur mandat devant prendre fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008;

- de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de commissaire aux comptes de la société, de COMMISERV, S.à r.l. ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg;

- d'approuver la candidature, en tant que commissaire aux comptes de la société, de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en remplacement de la société COMMISERV, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34001/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

RESTAURANT LA CELLULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 67-69, rue de Dudelange.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2002**Composition du Conseil d'Administration*

Par une Assemblée Générale Extraordinaire datée du 25 avril 2002, le conseil d'administration de la société RESTAURANT LA CELLULA S.A. se compose comme suit:

- Madame Christel Dufresne, gérante de sociétés, demeurant à L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich, administrateur-délégué pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques,
- Monsieur Donatello Capozzi, gérant de sociétés, demeurant à L-1642 Luxembourg, 7, rue Edouard Grenier, administrateur-délégué pour l'établissement de restauration.
- Monsieur Lorenzo Maggipinto, gérant de sociétés, demeurant à L-1450 Luxembourg, 77, Côte d'Eich.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, Monsieur Donatello Capozzi, pour l'établissement de la restauration, avec un des autres administrateurs pour toutes les décisions se rapportant à la restauration,

Et,

par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, Madame Christel Dufresne, pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec un des deux autres administrateurs pour toute décision se rapportant au débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33997/720/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

PYGMALION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 31.372.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

(33999/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AUTOMOTIVE SEALING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.244.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue le 21 mars 2002 à 10.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 mars 2002, que les actionnaires de la société ont décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Steve Koltès, portfolio manager, demeurant à Koenigstein, D-61462 Allemagne, et de Monsieur Donald McKenzie, portfolio manager, demeurant à Shalden Lodge Shaldon Nr Alton Hampshire GU34 4DU, Royaume Uni, de leur mandat d'administrateurs de la société;
- de nommer comme administrateurs de la société, avec effet immédiat, Monsieur Olivier Roux, Joint Chief Executive Officer, demeurant à 30 Lansdowne Road, W11 3LL Londres, Angleterre, Monsieur Gerd Siekmann, président, demeurant à Guggiweg 7f, Zug CH-6300, Suisse, Monsieur David Wardell, Group Treasurer, demeurant à 3 Manor Park Drive Westoning Bedfordshire, MK45 5LS Bedford, Angleterre, en remplacement de Messieurs Steve Koltès et Donald McKenzie;
- de fixer la durée du mandat d'administrateurs de la société de Messieurs Olivier Roux, Gerd Siekmann et David Wardell à six ans, leur mandat devant prendre fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008;
- de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de commissaire aux comptes de la société, de COMMISERV, S.à r.l. ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg;
- d'approuver la candidature, en tant que commissaire aux comptes de la société, de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en remplacement de la société COMMISERV, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34002/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

TELEAD-INTER SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.161.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

(34000/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.351.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

(34003/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Signature.

VENTAGLIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 48.802.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

(34005/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Signature.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.729.

Par lettre recommandée adressée le 6 mai 2002 à la société ENERLUX S.A. dont le siège social a été transféré en date du 29 avril 2002 au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société ENERLUX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34053/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ENERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.729.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 29 avril 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
2. L'Assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany et nomme trois nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant à Luxembourg.
3. L'Assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de CeDerLux-Services, S.à r.l. et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux quatre administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34054/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

WORLDACE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.116.

—
Par lettre recommandée adressée le 6 mai 2002 à la société WORLDACE CORPORATION S.A. dont le siège social a été transféré en date du 29 avril 2002 au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société WORLDACE CORPORATION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34055/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

WORLDACE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.116.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 29 avril 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
2. L'Assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany et nomme trois nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - La société EDIFAC S.A., avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
3. L'Assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux quatre administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34056/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TELINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 19.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2002, vol. 323, fol. 89, case 9/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

(34057/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

(34045/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

(34046/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

(34047/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

(34048/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 44.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

(34049/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 44.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

(34050/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SUTRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 44.066.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 avril 2002 à 9.30 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- la société BOXTER INC, ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, Est 53rd Street Marbella PO Box 6-1014 El Dorado, Panama City, République de Panama, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Un administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34051/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**TRASFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. TRASFIN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.988.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire sous seing privé en date du 28 décembre 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34058/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.344.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(34080/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MAYTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 55.210.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 29 mars 2002 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Maître Grégory Connor, avocat, demeurant à Genève
- Monsieur Hans-Jürgen Salbach, administrateur de société, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Dimitrius Papakirriacou, administrateur de société, demeurant à Athènes

en tant qu'administrateur de la société, leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat et décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de société, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de société, demeurant à Luxembourg
- Madame Catherine Calvi, administrateur de société, demeurant à Luxembourg

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2002.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34059/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MAYTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 55.210.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mars 2002 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- L'Assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes DEBELUX AUDIT S.A. et décide de nommer en son remplacement MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée de un an. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2002.

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002;

- Augmentation du capital social de EUR 10,31 (dix euros et trente et un cents) pour le porter à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sans émission d'actions nouvelles. L'augmentation de capital est effectuée endéans les limites fixées par la loi du 10 décembre 1998. L'augmentation est libérée suivant les bénéfices réalisés pour l'exercice 2001;

- Adaptation subséquente de la valeur nominale de titres;

- Modification subséquente de l'article 3 des statuts:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts cents) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 620.000,- (six cent vingt mille euros), représenté par EUR 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts cents) chacune.»

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34060/636/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PARAGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Signature

Un mandataire

(34081/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

DALKIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 18.830.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 17 mai 2001 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Lageirse Richard en tant que Président;

Monsieur Laurent Gérard en tant qu'Administrateur-Délégué;

pour la durée de leur mandat d'administrateur prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34061/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 85.966.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance prise en date du 16 avril 2002 que la gestion journalière de la société MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «société») et tout pouvoir d'engager la société en ce qui concerne la gestion journalière de la société sous sa signature individuelle est délégué par le conseil de gérance au directeur général de la société, Monsieur John Mulryan.

Le 17 avril 2002.

MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34062/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

A.A.T. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1380 Luxembourg, 66, rue des Celtes.
R. C. Luxembourg B 79.114.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé, le 17 avril 2002, que:

Monsieur Joseph Anaboussie

était coopté comme administrateur en remplacement de l'administrateur Monsieur Mardochée Sylvain André Dana démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

A.A.T. INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34064/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

COMPAGNIE DE REASSURANCE RT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.568.

Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Signature.

(34082/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ALLIANCE SANTE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.727.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société du 6 mai 2002 statuant à l'unanimité que Monsieur Geoffrey Ian Cooper, avec adresse à Alliance House, 2 Heath Road, Weybridge, KT13 8AP Surrey, Royaume-Uni, a été nommé comme administrateur supplémentaire de la société et que son mandat vient à échéance le même jour que celui de tous les autres administrateurs.

Le Conseil d'Administration se compose par conséquent comme suit:

M. Geoffrey Ian Cooper, administrateur,
M. Jean-Paul Goerens, administrateur,
Mme Colette Sadler, administrateur,
M. Frank Schaffner, administrateur.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour extrait conforme

Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34065/312/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ALPHA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 56.225.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2002 que:
le siège social de la société est transféré du 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg au 3, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg avec effet au 29 mars 2002.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour ALPHA CONSEIL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34066/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

BALTIC MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 52.776.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 8 décembre 2000

Il résulte du procès-verbal que:

- l'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat;
- l'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société BALTIC MULTIMEDIA S.A., société anonyme en liquidation, a définitivement cessé d'exister;
- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour BALTIC MULTIMEDIA S.A. en liquidation

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34070/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ARDENIA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 24.838.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du curateur de la société en date du 1^{er} août 2001 que le siège de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} août 2001, du 43, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg au 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34067/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ARDENIA UNDERWRITING MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 26.084.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du curateur de la société en date du 1^{er} août 2001 que le siège de la société a été transféré, avec effet au 1^{er} août 2001, du 43, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg au 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34068/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**SUB LECTA 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. LECTA S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.592.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 avril 2002

Résolution

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande Bretagne), président
Ronald L. Singer, demeurant à Paris (France), administrateur
Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur
Paolo Mattei, demeurant à Arco di Trento (Italie), administrateur
François Vessière, demeurant à Issy les Moulineaux (France), administrateur
Manjit Dale, demeurant à Londres (Grande Bretagne), administrateur
Luigi Lanari, demeurant à Milan (Italie), administrateur

pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34077/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SKY EYE EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 66.244.

Extrait d'une décision circulaire du Conseil d'Administration du 14 juin 2000

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration que:

- en accord avec l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales et avec l'article 12 des statuts de la Société, Monsieur Georges L. Lebeau, demeurant à CH-6330 Cham, Alte Steinhäuserstrasse, 19, a été nommé administrateur-délégué de la Société;
- la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion a été conférée à Monsieur Georges L. Lebeau en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société, qui pourra engager individuellement la Société envers tous tiers dans la limite de cette gestion.

Luxembourg, le 2 mai 2002.
Pour SKY EYE EUROPE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34069/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PARMENIDE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.742.

RECTIFICATIF

Erratum à l'enregistrement au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2002, vol. 916, art. 2639, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 11.

Convention de Domiciliation

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 31 décembre 2001 entre la société anonyme holding PARMENIDE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34074/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

KOREAN CONFECTIONERY FINANCE CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.859.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés de la société qui s'est tenue en date du 5 février 2002

L'Assemblée Générale des associés de la société KOREAN CONFECTIONERY FINANCE CO, S.à r.l. (la «société») a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Henry Tai Hon Leung comme gérant de la Société avec effet au 5 février 2002 et décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa nomination jusqu'à la démission.
2. Nomination avec effet au 5 février 2002 de Monsieur Weng Sun Mok, banquier, demeurant au 3, Galistan Avenue, Singapore 669676, République de Singapore, pour une durée illimitée, comme nouveau gérant de la Société.

Luxembourg, le 6 mai 2002.
Pour KOREAN CONFECTIONERY FINANCE CO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34084/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

IntesaBci HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire
à Luxembourg, au siège social le 12 avril 2002*

Résolutions

1. L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance à la date de la présente Assemblée. Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée décide de renouveler le mandat des personnes suivantes au Conseil d'administration:

M. Lino Benassi
M. Leonardo G. Attanasio
M. Claude Deschenaux
M. Vincenzo La Via
M. Giuseppe Raimondi
M. Stefano Tabanelli

En outre, l'Assemblée nomme comme nouvel Administrateur Monsieur Luigi Carnelli.

L'Assemblée décide de fixer l'échéance du mandat aux Administrateurs à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes à DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg pour une durée d'un an venant à échéance à la date de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

IntesaBci HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34075/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**LECTA S.A., Société Anonyme,
(anc. NEW LECTA S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.198.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 avril 2002

Résolution

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande Bretagne), président
Ronald L. Singer, demeurant à Paris (France), administrateur
Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur
Paolo Mattei, demeurant à Arco di Trento (Italie), administrateur
François Vessière, demeurant à Issy les Moulineaux (France), administrateur
Francisco Rudilla Molina, demeurant en Espagne, administrateur
Patrick Barrett, demeurant à Londres (Grande Bretagne), administrateur
Manjit Dale, demeurant à Londres (Grande Bretagne), administrateur
Carl N. Graf, demeurant aux Etats-Unis, administrateur
Luigi Lanari, demeurant à Milan (Italie), administrateur

pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34078/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**SUB LECTA 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. SUB NEW LECTA S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.206.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 avril 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande Bretagne), président
Ronald L. Singer, demeurant à Paris (France), administrateur
Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur
pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de le nommer comme suit:

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach
pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34076/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.173.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(34079/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.857.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Signature.

(34104/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.044.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Signature.

(34083/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1014 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.372.

Le gérant de la société TECHNOPHARM, S.à r.l. déclare conformément à l'article 11 § 2 numéro 3 que les associés de la société sont:

- WESTON ASSET MANAGEMENT
- MAIBACH INC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

Pour TECHNOPHARM, S.à r.l.

E. Baila

Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2002, vol. 565, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34085/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.340.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour la société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

H. Roux

Secrétaire Général

(34086/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ARBIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.885.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Signature.

(34107/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.001.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions circulaires du conseil d'administration du 8 mars 2002 que:

- Ayant été informés de la démission de Madame Françoise Estenne de sa fonction d'administrateur de la société, les membres restants du conseil d'administration décident de ne pas pourvoir à son remplacement.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, est nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34101/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SIXTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.619.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Vittorio Hassan, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie), Président du conseil d'administration;
- Monsieur Renato Rossi, entrepreneur, demeurant à Rome (Italie).

Signataire catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Signature.

(34103/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MONTANA PROPERTIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 70.402.

—
Die Bilanz und Anhang per 31. Dezember 1999 welche am 3. Mai 2002 unter vol. 567, fol. 72, Abs. 5 beim öffentlichen Handels- und Gesellschaftsregister einregistriert sind, wurden am 10. Mai 2002 beim Handelsregister hinterlegt.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. April 2002

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2000 zu beschliessen hat:

- Herr Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-5570 Remich
- Herr Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken
- Frau Rosemarie Quint, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54293 Trier

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2000 zu beschliessen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Munsbach, den 7. Mai 2002.

Unterschriften.

(34108/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

POWER GENERATION AND OIL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.191.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 février 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Signature.

(34105/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

POWER GENERATION AND OIL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.191.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Signature.

(34106/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ADAMAS INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2002

La cooptation de Monsieur Serge D'Orazio en remplacement de Monsieur Rafik Fischer est ratifiée.

Sont réélus comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003:

Monsieur Fabrizio Donati

Monsieur Aldo Brunella

Monsieur Serge D'Orazio et

Monsieur André Schmit.

KPMG AUDIT, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour ADAMAS INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34111/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

VALORINVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 53.010.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2002 in Luxemburg

- die Kooptation von Herrn André Schmit als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Rafik Fischer wird ratifiziert.

Für beglaubigten Auszug
Für VALORINVEST
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34109/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

VITRUVIUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 71.899.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 April 2002

- Messrs Alberto Foglia, Giovanni Luigi Milla, Paolo Langè, Vittorio Sbarbaro, Carlo Maurizio Solare del Borgo and Serge D'Orazio are re-elected as Directors for the ensuing year.

- PricewaterhouseCoopers is re-elected as Authorised Independent Auditor for the ensuing year

Certified true extract

For VITRUVIUS
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34110/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CLARIDEN SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 81.507.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxemburg on 18 April 2002

- Messrs Beat Wittmann, Walter Gerig, Daniel Kornmann, Fabrice Vallat, Rafik Fischer and André Schmit are re-elected as Directors for a new term of 1 year.

- The mandate of KPMG AUDIT as Authorised Independent Auditor is reconfirmed.

Certifies true extracts

For CLARIDEN SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34112/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FÖRY TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 47.149.

Ausserordentliche Generalversammlung am 15. März 2002

Es ergeht aus dieser Versammlung, dass das Gesellschaftskapital von LUF fünfhunderttausend auf EUR 12.500,00 geändert wurde. Die hundert Anteile werden EUR 125,00 je.

Transportunternehmer wohnhaft in CH-6414 Oberarth.

Worüber Urkunde, am Datum wie eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34170/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.082.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 16 April 2002

It is resolved:

- to ratify the co-options of Messrs Harris A. Makkas, Nikolaos Tsatsopoulos, George Th. Mylonas, Alexandros G. Makris as Directors in replacement of Messrs Spyros N. Kritikopoulos, Theodoros Gezepis, David Watson, Yannis V. Vardinoyannis

- to re-elect the following persons as Directors for the ensuing year:

- Mr Harris A. Makkas

- Mr Nikolaos Tsatsopoulos

- Mr George Th. Mylonas

- Mr Alexandros G. Makris

- M^e Jacques Elvinger

- to re-elect KPMG AUDIT, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34113/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

AMAS TRADEINVEST FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.403.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 April 2002

Messrs Hans Niederer, Mohammed Ali Seirafi, Edmond Hanna and Mark Koch are re-elected as Directors and ERNST & YOUNG, Luxembourg, are re-elected as Authorised Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2003.

Certified true extract

For AMAS TRADEINVEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34114/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**ALL. EX S.A., Société Anonyme,
(anc. TEX.AN S.A., Société Anonyme).**
Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

—
L'an deux mille et deux, le dix avril

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEX.AN S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 10 janvier 2002 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la Présidence du sieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire, la dame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur le sieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de la société.

2. Transfert du siège social de Luxembourg à Mamer et modification subséquente du second alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3. Changement de l'objet social et modification subséquente du premier alinéa de l'article second des statuts.

4. Nominations statutaires.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signé par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de TEX.AN S.A. en ALL. EX S.A. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Premier alinéa. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, pour une durée indéterminée, sous la dénomination ALL. EX S.A.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie à L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

En conséquence de la résolution qui précède, le second alinéa de l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Second alinéa. Le siège social est établi à Mamer.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet la tenue d'un institut de beauté prodiguant tous soins du corps, pédicure, manucure, ainsi que tous soins de visage, épilation, amincissants, poses de faux ongles ainsi que la vente de tous les articles de la profession d'esthéticienne.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2008, en remplacement des trois administrateurs tous démissionnaires:

- Monsieur Madjid Ait-Oufellan, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 50, rue de Diekirch
- Mademoiselle Kathy Geimer, esthéticienne, demeurant à B- 6700 Arlon, 50, rue de Diekirch
- La société COREX S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie

L'Assemblée autorisant le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière, le conseil d'administration nomme la dame Kathy Geimer, prénommée aux fonctions d'administrateur déléguée pour l'exercice de son mandat.

La société n'étant ainsi valablement engagée que par la cosignature obligatoire de l'administrateur déléguée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bodelet, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 135S, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

J. Elvinger.

(34149/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

**ALL. EX S.A., Société Anonyme,
(anc. TEX.AN S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

R. C. Luxembourg B 85.960.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(34150/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.197.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 15 April 2002

It is resolved:

- to ratify the co-option of Mr André Schmit in remplacement of Mr Rafik Fischer;
- to re-elect Messrs John R. Verani, Toshio Nagashima, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch, Paul Prina and André Schmit as Directors for the ensuing year.

Certified true extract

PUTNAM INTERNATIONAL FUND

KREDIETURST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34115/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PANINO BAR, S.à r.l., Société à responsabilité à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 49.538.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Experts Comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(34116/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PARC BELLEVUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.555.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Experts Comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(34118/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PLANZER TRANSPORTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 52.526.

Ausserordentliche Generalversammlung am 11. März 2002

Es ergeht aus dieser Versammlung, dass das Gesellschaftskapital von LUF einer Million (1.000.000,-) in EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend) geändert wird. Die 200 Anteile werden EUR 125,00.

Worüber Urkunde, am Datum wie eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34171/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FINHOTEL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.195.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire

AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 1999

- Réserve légale	1.395,- LUF
- Résultats reportés.....	26.504,- LUF

Conseil d'administration:

Monsieur Marcel Goeres, demeurant à Luxembourg
Monsieur Jerry Maes, demeurant à Anlier (B)
Monsieur Guy Goeres, demeurant à Bertrange

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
En conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, les actionnaires décident de ne pas dissoudre la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Signature

(34117/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SEBAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

Ont comparu:

1. La société anonyme DE LUXE HOLDING S.A. dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France) agissant en vertu d'une procuration annexée aux présentes;

2. Monsieur Jean-Marie Poos, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard, ici représenté par Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France) agissant en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: SEBAS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de mai en 2003.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société anonyme DE LUXE HOLDING S.A., prénommée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf actions	19.999
Monsieur Jean-Marie Poos, prénommé, une action	1
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de deux millions d'euros (2.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-trois mille euros (23.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- La société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Madame Rachel Backes, fondé de pouvoir principal, demeurant au 44 rue du Cimetière, L-3350 Leudelange;
- Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2007.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les 6 ans.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2002, vol. 876, fol. 98, case 12. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2002.

F. Kessler.

(34121/219/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EUROPEAN SEALING TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Klels, ingénieur industriel, demeurant à B-6880 Bertrix, 39, rue du Saupont,

2.- Madame Marie-Agnes Lambotte, enseignante, demeurant à B-6880 Bertrix, 39, rue du Saupont,

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils ont décidé de constituer entre-eux.

Titre I^{er}.- Dénomination - siège social - objet - durée - capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN SEALING TECHNOLOGY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- pour compte propre ou compte de tiers, l'étude, le développement, la conception, la production, l'exploitation et la commercialisation de tous projets industriels. L'achat, la vente, le commerce et le négoce sous toutes ses formes de fournitures, produits et matériaux industriels à l'exception du matériel militaire.

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront au porteur.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcents du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002,
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe Klels, prénommé, cinquante actions	50
2.- Madame Marie-Agnes Lambotte, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.365,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Philippe Klels, ingénieur industriel, demeurant à B-6880 Bertrix, 39, rue du Saupont,
- 2.- Madame Marie-Agnes Lambotte, enseignante, demeurant à B-6880 Bertrix, 39, rue du Saupont,
- 3.- Monsieur Albert Lambotte, pensionné, demeurant à B-6880 Bertrix, 43, rue du Saupont,

- 2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans

Monsieur Philippe Arnould, comptable-fiscaliste, demeurant à B-6880 Bertrix, 7, rue de Linglé,

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer,

4.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme EUROPEAN SEALING TECHNOLOGY S.A., à savoir:

- 1.- Monsieur Philippe Klels, ingénieur industriel, demeurant à B-6880 Bertrix, 39, rue du Saupont,
- 2.- Madame Marie-Agnes Lambotte, enseignante, demeurant à B-6880 Bertrix, 39, rue du Saupont,
- 3.- Monsieur Albert Lambotte, pensionné, demeurant à B-6880 Bertrix, 43, rue du Saupont,

lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Philippe Klels, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Klels, M-A. Lambotte, A. Lambotte, P. Arnould, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 73, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mai 2002.

P. Decker.

(34122/206/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HANSA-NORD-LUX MANAGEMENTGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 28.765.

Protokoll über die ordentliche Generalversammlung vom 15. April 2002

Am 15. April 2002 versammelten sich die Aktionäre zur ordentlichen Generalversammlung satzungsgemäß um 15.00 Uhr in den Geschäftsräumen der VEREINS- UND WESTBANK AG, Alter Wall 22, 20457 Hamburg. Ein Beschluß des Verwaltungsrates als diesjährigen Tagungsort Hamburg, Deutschland festzulegen liegt vor.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Udo Bandow, wohnhaft in Hamburg, Deutschland.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Rainer Hasenbalg, wohnhaft in Hamburg, Deutschland, und zum Stimmzähler Herrn Gerhard Lenschow, wohnhaft in Hamburg, Deutschland.

Der Versammlungsvorstand stellt die Präsenzliste der anwesenden Aktionäre zusammen. Die als richtig bestätigte Präsenzliste ist als Anlage diesem Protokoll beigefügt.

Der Vorsitzende stellt fest, daß gemäß der vorerwähnten Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig vertreten ist und die gegenwärtige ordentliche Generalversammlung somit über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung, wie dies in Artikel 13 der Satzung vorgesehen ist.

Sodann stellt der Vorsitzende fest, daß die Tagesordnung der gegenwärtigen Generalversammlung, die den Aktionären bekannt ist, wie folgt lautet:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.
2. Vorlage und Genehmigung der testierten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2001.
3. Gewinnverwendungsvorschlag
4. Entlastungserteilung an die Mitglieder des Verwaltungsrates und den Rechnungskommissar.
5. Erneuerung der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars.
6. Sonstiges

Der Vorsitzende verliest und erläutert sodann der Generalversammlung die Berichte des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung über das am 31. Dezember 2001 abgeschlossene Geschäftsjahr.

Diese zwei Berichte sowie ein Exemplar der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung sind, nachdem sie von den Anwesenden unterzeichnet worden sind, diesem Protokoll beigefügt.

Die Generalversammlung stellt sodann fest, daß sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Vorsitzenden einverstanden, tritt zur Erledigung der Tagesordnung in die Beratung ein und faßt danach folgende einstimmige Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt von den Berichten des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars zustimmend Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung genehmigt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung des am 31. Dezember 2001 abgeschlossenen Geschäftsjahres in der Form, wie sie vom Verwaltungsrat der Generalversammlung vorgelegt worden sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, von dem Jahresgewinn einschließlich des Gewinnvortrages von EUR 2.917,51, EUR 307.500,00 als Dividende auszuschütten, EUR 36.068,50 als Sonderrücklage gemäß Art. 174 bis LIR in die andere Rücklage einzustellen und EUR 20.079,06 auf neue Rechnung vorzutragen. Die Ausschüttung erfolgt Valuta 17. April 2002.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung allen im Amt befindlichen Mitgliedern des Verwaltungsrates sowie dem Rechnungskommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres vom 1. Januar - 31. Dezember 2001.

Fünfter Beschluss

Die Mandate der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder sowie des Rechnungskommissars werden mit Wirkung bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2003 erneuert.

Nach Verlesung haben die Anwesenden das Protokoll unterschrieben.

16. April 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34124/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

HANSA-NORD-LUX MANAGEMENTGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 28.765.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

HANSA-NORD-LUX MANAGEMENTGESELLSCHAFT

R. Hasenbalg

(34123/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TELEWATCH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 juin 2001 que:

- Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que le capital social est fixé à 35.944,56 EUR.

- En conséquence l'article 5. alinéa 1^{er} des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille neuf cent quarante-quatre euros et cinquante-six cents (35.944,56 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Jacques Cessieq.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34166/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

TELEWATCH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Signature.

(34167/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EV-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 84.058.

L'an deux mille deux, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Eddy Vandenhecke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EV-INVEST S.A., ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.058, constituée suivant acte reçu le 26 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 283 du 20 février 2002;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 avril 2002; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme EV-INVEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 31 (trente et une) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 26 septembre 2006, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article six des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 avril 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 131.000,- (cent trente et un mille Euros), par la création et l'émission de 100 (cent) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 100 (cent) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société EV-INVEST S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 131.000,- (cent trente et un mille Euros), représenté par 131 (cent trente et une) actions sans désignation de valeur nominale.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vandenhecke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 135S, fol. 4, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

J. Elvinger.

(34147/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EV-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 84.058.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(34148/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

S.C.I. SIJEMA, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

—
STATUTS

L'an deux mille et deux, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.) COREX S.A., une société établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, ici représentée par Monsieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de ladite société.

2.) Marc Bodelet, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils ont déclaré constituer, et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

I. Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment des hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 2. La société prend la dénomination sociale de S.C.I. SIJEMA.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt dix neuf ans à partir de ce jour.

Elle pourra être prorogée pour une durée indéterminée par décision unanime de tous les sociétaires ou leurs ayants droit.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est à Luxembourg.

II. Apports - Capital social - Cession des parts - Droits des associés

Art. 5. Il est créé quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) COREX S.A., préqualifiée, quatorze parts sociales	14
2) Marc Bodelet, préqualifié, une part social.	1

Total: quinze parts sociales	15
------------------------------------	----

L'apport social de mille cinq cents euros (1.500,- EUR) a été mis en espèces à la disposition de la société ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Art. 6. La cession des parts s'opèrera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du code civil. Les parts sont librement cessibles entre sociétaires.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans les rapports respectifs, les sociétaires sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les sociétaires sont tenus de ces dettes, conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les sociétaires devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les sociétaires, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs sociétaires, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers du sociétaire ou des sociétaires décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs sociétaires ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres sociétaires, à l'exclusion du ou des sociétaires en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres sociétaires.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées conjointement par les sociétaires.

Art. 11. La gestion journalière de la société peut cependant être confiée à l'un des sociétaires qui représentera alors la société vis-à-vis des tiers.

Art. 12. Chacun des sociétaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Les sociétaires peuvent cependant nommer un des leurs qui exercera le droit de surveillance et de contrôle en leurs lieu et place.

IV. Assemblée générale

Art. 13. Les sociétaires se réunissent en assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de la société l'exigent et au moins une fois l'an en assemblée générale ordinaire pour l'examen des comptes de la société.

Toute assemblée doit se tenir dans un délai d'un mois, si la demande en est faite par l'un quelconque des sociétaires.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire procède à l'examen des affaires sociales, et discute, approuve ou redresse les comptes. Elle délibère et vote sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

Art. 15. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

V. Dissolution- Liquidation

Art. 17. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des sociétaires dont les attributions seront fixées par les sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

Assemblée Extraordinaire

Et à l'instant les sociétaires, représentant l'intégralité des parts sociales, se sont réunis en assemblée et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Marc Bodelet, préqualifié, est chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.

2) Le siège de la société est établi à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations qui incombent à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bodelet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 135S, fol. 5, case 1.– Reçu 15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

J. Elvinger.

(34152/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

EURO-BOND, Fonds Commun de Placement.

INTERBOND, Fonds Commun de Placement.

Sehr geehrte Anteilhaber,
die Depotbankfunktion des EURO-BOND und INTERBOND wurde seit Auflage der Fonds von der Vereins- und WESTBANK AG FILIALE LUXEMBOURG wahrgenommen.

Der Verwaltungsrat unserer Gesellschaft hat mit Wirkung vom 1. Juni 2002 die HVB BANQUE LUXEMBOURG S.A. zur neuen Depotbank bestellt und diese hat die Funktion übernommen.

Dahingehend wird der Artikel I Abs. 3 des Verwaltungsreglement beider Fonds wie folgt geändert:

«Die einzelnen Fondsvermögen werden von der HVB BANQUE LUXEMBOURG S.A. (im folgenden «Depotbank») genannt) in separaten gesperrten Konten und Depots verwahrt und von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt gehalten.»

Als «Unterzeichner» für die Depotbank für das Verwaltungsreglement sowie für das Sonderreglement beider Fonds tritt an Stelle der Vereins- und WESTBANK AG FILIALE LUXEMBOURG, die HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme.

Die vorgenannten Änderungen wurden im, «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» am 27. Mai 2002 veröffentlicht.

Die bereits im Verkaufsprospekt Ausgabe Dezember 1992 enthaltenen Änderungen datiert vom 1. Oktober 1999 werden in diese Mitteilung aufgenommen und nachstehend wie folgt erläutert:

Im Zusammenhang mit der Einführung des Euro zum 1. Januar 1999 hat die Verwaltungsgesellschaft den Gegebenheiten entsprechend beschlossen, den Fondsnamen des DM-BOND ab 1. Oktober 1999 in EURO-BOND zu ändern.

Analog sind sämtliche Namens-Nennungen DM-BOND im Verkaufsprospekt mit Verwaltungs- und Sonderreglement durch die neue Bezeichnung EURO-BOND zu ersetzen.

Seit der Einführung des Euro ab dem 1. Januar 1999 erfolgt die tägliche Anteilpreisermittlung und Veröffentlichung sowie der Ausweis des Zwischengewinnes in dieser Währung. Mit Beginn des neuen Geschäftsjahres des Fonds ab dem

1. Oktober 1999 wird die Fondsbuchhaltung und die Rechnungslegung ebenfalls auf Euro umgestellt; gleiches gilt für den im Verkaufsprospekt enthaltenen Fonds INTERBOND.

Eine Änderung der grundsätzlichen Anlagerichtlinien ergibt sich durch die vorgenannten Anpassungen nicht.

Mit der Anteilpreisermittlung auf Euro ab dem 1. Januar 1999 hat die Verwaltungsgesellschaft auf die Rundung des Ausgabepreises gem. Artikel XX 2. des Sonderreglements sowohl beim EURO-BOND (vormals: DM-BOND) als auch beim INTERBOND verzichtet.

Diese Änderungsvermittlung ist Bestandteil des Verkaufsprospektes mit Verwaltungs- und Sonderreglement Ausgabe Dezember 1992.

Luxemburg, den 1. Juni 2002.

Verwaltungsreglement

Art. I. Allgemeines

Das Verwaltungsreglement legt allgemeine Grundsätze fest, während die spezifischen Charakteristiken eines jeden Fonds im Sonderreglement beschrieben werden, in dem ergänzende Regelungen zum Verwaltungsreglement enthalten sind.

Verwaltungsreglement und Sonderreglement bilden gemeinsam als zusammenhängende Bestandteile die für jeden Fonds geltenden Vertragsbedingungen.

1. Die HANSA-NORD-LUX Managementgesellschaft, eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Grossherzogtums

Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg-Stadt (im folgenden »Verwaltungsgesellschaft« genannt) verwaltet in eigenem Namen unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung einzelne getrennte Sondervermögen (Organismen für gemeinsame Anlagen gemäss Teil I des Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren vom 30. März 1988, im folgenden OGAW genannt) nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg ledereinzeln OGAW im folgenden »Fonds« genannt) aus Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten (für jeden einzelnen Fonds, im folgenden) Fondsvermögen genannt), die für gemeinschaftliche Rechnung der Inhaber von Anteilen des jeweiligen Fonds (im folgenden »Anteilhaber« genannt) gehalten werden.

2. Die Anteilhaber sind an dem jeweiligen Fondsvermögen in Höhe ihrer Anteile beteiligt (im folgenden »Anteile« genannt), die als Inhabertifikate (im folgenden »Anteiltifikate« genannt) ausgegeben werden, soweit ein Sonderreglement für einen Fonds keine Ausnahme zulässt

3. Die einzelnen Fondsvermögen werden von der HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme (im folgenden »Depotbank« genannt) in separaten gesperrten Konten und Depots verwahrt und von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt gehalten.

4. Die gegenseitigen vertraglichen Rechte und Pflichten der Anteilhaber eines Fonds und der Verwaltungsgesellschaft sowie der Depotbank sind in diesem Verwaltungsreglement und dem Sonderreglement des entsprechenden Fonds geregelt, deren gültige Fassungen sowie Änderungen derselben im »Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations«, dem Amtsblatt des Grossherzogtums (im folgenden »Mémorial« genannt) veröffentlicht sind.

5. Durch den Kauf eines Anteils erkennt der Anteilhaber eines Fonds das Verwaltungsreglement, das Sonderreglement des entsprechenden Fonds sowie alle ordnungsgemäss genehmigten und veröffentlichten Änderungen derselben an.

Art. II. Die Verwaltungsgesellschaft

1. Jedes Fondsvermögen wird - vorbehaltlich der Anlagebeschränkungen in Artikel IV des Verwaltungsreglements - durch die Verwaltungsgesellschaft im eigenen Namen, aber ausschliesslich im Interesse und für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilhaber verwaltet. Diese Verwaltungsbefugnis erstreckt sich insbesondere auf Kauf, Verkauf, Zeichnung, Umtausch und Annahme von Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten sowie auf die Ausübung aller Rechte, welche unmittelbar oder mittelbar mit dem jeweiligen Fondsvermögen zusammenhängen.

2. Die Verwaltungsgesellschaft legt die Anlagepolitik jedes Fonds unter Berücksichtigung der Anlagebeschränkungen des Artikels IV des Verwaltungsreglements und eventueller weiterer Anlagebeschränkungen im entsprechenden Sonderreglement fest. Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder und / oder Angestellte mit der täglichen Ausführung der Anlagepolitik betrauen.

3. Die Verwaltungsgesellschaft kann unter eigener Verantwortung und auf eigene Kosten Anlageberater hinzuziehen zum öffentlichen Vertrieb zugelassen - sind, soweit es sich um Ansprüche der Anleger handelt; die in dem betreffenden Land ansässig sind, und im Hinblick auf Angelegenheiten, die sich auf diesen Fonds beziehen.

2. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können im Hinblick auf Anteile des Fonds, die an Anleger in dem jeweiligen Land verkauft wurden, für sich selbst und diesen Fonds Übersetzungen in Sprachen solcher Länder als verbindlich erklären, in welchen solche Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

Dieses Verwaltungsreglement tritt am heutigen Tag in Kraft und dessen Text wird im »Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations« veröffentlicht.

Luxemburg, den 1. Juni 2002.

HANSA-NORD LUX
Managementgesellschaft
Unterschriften

HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme
Depotbank
Unterschriften

Sonderreglement des EURO-BOND

Für den Fonds EURO-BOND gelten ergänzend zu dem Verwaltungsreglement (Artikel I bis XVIII) die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements:

Art. XIX. Anlagepolitik und Anlagerichtlinien

Ziel der Anlagepolitik ist es, unter Beachtung der Risikostreuung eine Wertentwicklung zu erreichen, die zu einem Vermögenszuwachs führt.

Das Fondsvermögen wird in auf EUR/DM lautende Anleihen, Wandelanleihen, Optionsanleihen und sonstigen festverzinslichen Wertpapieren (inkl. Zerobonds) sowie variabel verzinslichen Anleihen vorwiegend deutscher Emittenten angelegt. Daneben dürfen flüssige Mittel gehalten werden. Anleihen werden nur erworben, wenn sie an einer europäischen Börse oder anderen europäischen geregelten Märkten gehandelt werden, die anerkannt, für das Publikum offen und deren Funktionsweise ordnungsgemäss ist.

Die Verwaltungsgesellschaft kann im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens und im Rahmen der Anlagebeschränkungen sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben.

Art. XX. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

1. Die Fondswährung, in welcher für den Fonds EURO-BOND der Inventarwert, Ausgabepreis und Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert gemäss Artikel VIII in Verbindung mit Artikel V des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 3,5 %. Dieser Ausgabepreis gilt auch bei mehreren Anteilkäufen gemäss Sparplänen, falls solche angeboten werden, für die die Verwaltungsgesellschaft zusätzliche Bedingungen aufstellen kann.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert gemäss Artikel VIII in Verbindung mit Artikel X des Verwaltungsreglements.

Art. XXI. Thesaurierung der Erträge

Die angefallenen Netto-Erträge des Fonds werden nicht ausgeschüttet, sondern im Fonds wieder angelegt.

Art. XXII. Kosten der Verwaltung und weitere Aufwendungen des Fonds

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von 0,20 % pro Quartal nachträglich zahlbar, bezogen auf den Durchschnitt der Inventarwerte zu den Monatsenden des betreffenden Quartals, zu entnehmen.

2. Neben den in Artikel XI des Verwaltungsreglements angeführten Kosten trägt der Fonds die Honorare der Wirtschaftsprüfer, soweit sie für den Fonds anfallen.

Art. XXIII. Depotbank

Für den Fonds EURO-BOND dürfen die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Entgelte der Depotbank folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten:

1.1. ein Entgelt für die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von 0,05 % pro Quartal nachträglich zahlbar, bezogen auf den Durchschnitt der Inventarwerte zu den Monatsenden des betreffenden Quartals;

1.2. eine Bearbeitungsgebühr von 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung dieses Fonds (soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren entstehen).

Art. XXIV. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr des EURO-BOND endet jährlich am 30. September, zum ersten Mal am 30. September 1993.

Art. XXV. Dauer des Fonds

Der Fonds wird auf unbestimmte Zeit errichtet

Art. XXVI. Inkrafttreten

Dieses Sonderreglement ist am 1. Dezember 1992 in Kraft getreten und dessen Text im «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» veröffentlicht worden. Neufassungen erfolgten am 1. Oktober 1999 und am 1. Juni 2002.

Luxemburg, den 1. Juni 2002

HANSA-NORD LUX

Managementgesellschaft

Unterschriften

HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Depotbank

Unterschriften

Sonderreglement des INTERBOND

Für den Fonds INTERBOND gelten ergänzend zudem Verwaltungsreglement (Artikel I bis XVIII) die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements:

Art. XIX. Anlagepolitik und Anlagerichtlinien

Ziel der Anlagepolitik ist es, unter Beachtung der Risikostreuung eine Wertentwicklung zu erreichen, die zu einem Vermögenszuwachs führt.

Das Fondsvermögen wird vorwiegend in Anleihen, Wandelanleihen, Optionsanleihen und sonstigen festverzinslichen Wertpapieren (einschliesslich Zerobonds), die im wesentlichen an Wertpapierbörsen eines OECD-Mitgliedstaates oder an anderen geregelten Märkten eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden, die anerkannt und für das Publikum of-

fen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäss ist, angelegt. Dieselben lauten ausschliesslich auf Währungen der OECD-Mitgliedstaaten oder auf Euro. Daneben dürfen flüssige Mittel gehalten werden.

Die Verwaltungsgesellschaft kann im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens und im Rahmen der Anlagebeschränkungen sich der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben.

Art. XX. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

1. Die Fondswährung, in welcher für den Fonds INTERBOND der Inventarwert, Ausgabepreis und Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert gemäss Artikel VIII in Verbindung mit Artikel V des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 3,5 %. Dieser Ausgabepreis gilt auch bei mehreren Anteilkäufen gemäss Sparplänen, falls solche angeboten werden, für die die Verwaltungsgesellschaft zusätzliche Bedingungen aufstellen kann.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert gemäss Artikel VIII in Verbindung mit Artikel X des Verwaltungsreglements.

Art. XXI. Kosten der Verwaltung und weitere Aufwendungen des Fonds

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von 0,20 % pro Quartal nachträglich zahlbar, bezogen auf den Durchschnitt der Inventarwerte zu den Monatsenden des betreffenden Quartals, zu entnehmen.

2. Neben den in Artikel XI des Verwaltungsreglements angeführten Kosten trägt der Fonds die Honorare der Wirtschaftsprüfer, soweit sie für den Fonds anfallen.

Art. XXII. Depotbank

Für den Fonds INTERBOND dürfen die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Entgelte der Depotbank folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten:

1.1. ein Entgelt für die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von 0,05 % pro Quartal nachträglich zahlbar, bezogen auf den Durchschnitt der Inventarwerte zu den Monatsenden des betreffenden Quartals,

1.2. eine Bearbeitungsgebühr von 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung dieses Fonds (soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren entstehen).

Art. XXIII. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr des INTERBOND endet jährlich am 30. September, zum ersten Mal am 30. September 1989.

Art. XXIV. Dauer des Fonds

Der Fonds wird auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. XXV. Inkrafttreten

Dieses Sonderreglement ist am 1. Dezember 1988 in Kraft getreten und dessen Text im «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» veröffentlicht worden. Neufassungen erfolgten am 1. Dezember 1992 sowie am 1. Oktober 1999 und am 1. Juni 2002.

Luxemburg den 1. Juni 2002

HANSA-NORD LUX
Managementgesellschaft
Unterschriften

HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme
Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34125/999/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

LUX ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 46.452.

Résolution

Les soussignés,

M. Elgrably Michel, demeurant au 64bis, rue d'Aubervilliers, F-75019 Paris, et

M. Khalifa Guy, demeurant au 1, boulevard de Lattre de Tassigny, F-69140 Rillieux La Pape,
seuls actionnaires de la société LUX-ENTERPRISES S.A.

Résolution unique

Les actionnaires décident de transférer le siège de la société du 55, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg au 12, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

Luxemburg, le 5 mai 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 88, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34160/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PRODEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.484.

Résolution

Les soussignés,
la société STARLINK LIMITED,
représentée par M. René Arama
et
la société ALLIANCE SECURITIES LIMITED,
représentée par M. René Arama,
seules actionnaires de la société PRODEX S.A.

Première résolution

Acceptent la démission de:
a) M. Michel Arama, demeurant au 4, rue d'Iltzig, L-5852 Hesperange,
b) M. Jean-Pascal Cambier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Elles décident de nommer comme nouveaux administrateurs:
a) La société STARLINK LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street Gibraltar,
b) la société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street Gibraltar.

Troisième résolution

Elles décident de nommer comme administrateur-délégué:
M. Arama René, demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Quatrième résolution

A la suite de cette résolution, le nouveau Conseil d'Administration se compose de:
a) la société STARLINK LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street Gibraltar,
b) la société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street Gibraltar,
c) M. Weber Alain, demeurant au 10, allée Hohle Felsen, F-67530 Ottrott.

Luxembourg, le 6 mai 2002.
Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34159/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FINILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R. C. Luxembourg B 37.786.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mars.
Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- la société anonyme de droit belge EUROPLEX, établie et ayant son siège social à B-4000 Liège (Belgique), 25, rue de Waroux, inscrite au registre de commerce de Liège sous le numéro 123.984,
ici représentée par Monsieur Georges Recule, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue Xhovémont, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Liège, le 19 mars 2002,
 - 2.- la société anonyme de droit belge LOCAPARK, établie et ayant son siège social à B-4053 Chaufontaine/Embourg, 2, rue Tony Ross, inscrite au registre de commerce de Liège sous le numéro 180.097,
ici représentée par Monsieur Georges Recule, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chaufontaine/Embourg, le 19 mars 2002,
- les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente pour être enregistrées avec elle,
lesquelles comparantes, tel que représentées, ont exposé au notaire:
- que la société FINILUX, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 60 du 21 février 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 15 mars 1994, publié au dit Mémorial, Numéro 449 du 11 novembre 1994, et modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 mai 1996, publié au dit Mémorial, Numéro 421 du 29 août 1996,
 - qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 37.786,
 - qu'elle a un capital de 500.000,- francs divisé en (500) parts sociales de 1.000,- francs chacune,
 - que les comparantes sont les seules et uniques associées représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée FINILUX, S.à r.l. avec siège social à L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains, en vertu d'une cession de parts

sous seing privé datée de Ugnny, le 11 mars 1997, non encore enregistrée, ni publiée, aux termes de laquelle Madame Marie-Louise Thiry a cédé ses cent (100) parts sociales de la société à la société SA LOCAPARK, prénommée, de laquelle cession de parts, copie conforme, après avoir été paraphée ne varietur, par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent,

- qu'en conséquence de ladite cession de parts, le capital social est réparti comme suit:

1) la société anonyme de droit belge EUROPLEX, prénommée, quatre cents parts	400
2) la société anonyme de droit belge LOCAPARK, prénommée, cent parts	100
Total: cinq cents parts	500

Préalablement à l'assemblée générale extraordinaire ci-après, les trois gérants de la société FINILUX, S.à r.l., nommés auxdites fonctions suivant assemblée générale sous seing privée du 7 mai 2001, enregistrée à Wiltz, le 5 février 2002, volume 173, folio 16, case 12, et de laquelle une copie conforme dûment paraphée restera annexée à la présente,

à savoir, les sociétés S.A. EUROPLEX et S.A. LOCAPARK, préqualifiées, telles que représentées, ainsi que Monsieur Xavier Duquenne, employé, demeurant à Luxembourg, 29, rue des Glacis, intervenant, ici représenté par Monsieur Georges Recule, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, délivrée à Luxembourg, le 18 mars 2002,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être enregistrée avec elle,

déclarent, par leurs représentants prénommés, accepter la susdite cession au nom de la société FINILUX, S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Les gérants ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

L'associé majoritaire, la société S.A. EUROPLEX, déclare renoncer à son droit de souscription préférentielle.

Ensuite les comparantes, tel que représentées, seules associées de la société à responsabilité limitée FINILUX, S.à r.l. se réunissant en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent toutes valablement convoquées, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associées confirment leur agrément à la cession de parts précitée conformément à l'article 7 des statuts.

Deuxième résolution

Les associées décident d'adapter la monnaie d'expression du capital social, libellée en francs luxembourgeois, en euros, au taux de conversion de LUF 40,3399 pour EUR 1,- faisant pour le capital de 500.000,- LUF le montant de 12.394,68 EUR.

Troisième résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR sans création de parts sociales nouvelles, moyennant versements en espèces de 105,32 EUR, et de fixer la valeur nominale des parts sociales à 25,- EUR.

Libération

Le mandataire des comparantes déclare que le montant de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) a été versé dans les caisses de la société par les associées au prorata de leur participation dans le capital, et se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident d'adapter l'article 6 des statuts, comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

1) la société anonyme de droit belge EUROPLEX, prénommée, quatre cents parts	400
2) la société anonyme de droit belge LOCAPARK, prénommée, cent parts	100
Total: cinq cents parts	500»

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de Kehlen à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers, et de modifier l'article 4 première phrase des statuts comme suit:

«**Art. 4 (première phrase).** Le siège social est établi à Wiltz.»

Sixième résolution

Les associés décident de supprimer purement et simplement la deuxième phrase de l'article 13 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 990,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Recule, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 2 avril 2002, vol. 316, fol. 85, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 avril 2002.

M. Decker.

(34153/241/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

FINILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R. C. Luxembourg B 37.786.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 mai 2001

La séance est ouverte à 14.00 heures.

Tout le capital étant représenté, la présente assemblée peut donc délibérer valablement.

A l'ordre du jour:

1) Transfert du siège social.

2) Nomination de deux nouveaux administrateurs.

1) Le siège est transféré de Kehlen à Wiltz.

L'adresse du siège est: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

Suite à ce changement, il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Wiltz. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

2) L'assemblée générale acte la nomination au titre de gérant.

- La S.A. EUROPLEX, rue de Warroux 25, B-4000 Liège, représentée par Monsieur Jean-Georges Berger, rue du Centenaire 31, B-4053 Chaudfontaine.

- Monsieur Xavier Duquenne, rue des Glacis 29, à Luxembourg.

- La S.A. LOCAPARK, rue Tony Ross, 2 à 4053 Chaudfontaine, représentée par Monsieur Paul Berger, rue Tony Ross 2, à B-4053 Chaudfontaine, Embourg.

Tous trois ont pouvoir séparé de signature.

3) L'assemblée générale acte la démission au titre de gérant de Monsieur Gérald Lantin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Pour la S.A. EUROPLEX

P. Berger

Enregistré à Wiltz, le 5 février 2002, vol. 173, fol. 16, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(34154/241/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MECFIN NEDERLAND B.V. (en liquidation).

Succursale de Luxembourg: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.939.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la résolution du liquidateur du 22 janvier 2002

Se référant à la mise en liquidation de MECFIN NEDERLAND B.V., décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 1999, la Succursale de cette société, n'ayant plus aucune activité, peut être clôturée.

Le cas échéant, tous les montants d'impôts résiduels ou autres passivités à payer au Luxembourg, seront à la charge et honorés par la société MECFIN NEDERLAND B.V. en liquidation.

MECFIN NEDERLAND B.V. in liquidatie

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34161/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.
